

discussion, l'Assemblée générale décide d'approuver ce changement et de transférer ce siège **au 18 et/ou 20 Boulevard de la Vrille. Châteauroux 36000.**

L'Assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président et le Secrétaire de séance.

A Châteauroux..., le 4 octobre 2017

Le Président

Le Secrétaire de séance

